

La Lettre de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre



Février 2014

www.eure-et-loir.gouv.fr
www.centre.gouv.fr

dans votre DEPARTEMENT

EDITORIAL par Frédéric CLOWEZ, nouveau Directeur de cabinet du Préfet ; **page 1**

DOSSIERS :

- **Visites officielles** : François HOLLANDE, en visite sur le site de Novo Nordisk à Chartres ; Sylvia PINEL, Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, en déplacement en Eure-et-Loir et dans l'Orne ; Visite à Chartres de Mme George PAU-LANGEVIN, Ministre chargée de la Réussite éducative ; **page 2**

- **La bataille pour l'emploi** : Un service public de l'emploi départemental dédié aux emplois d'avenir ; Témoignage du directeur de l'association PSAJ28 ; Emplois d'avenir : des employeurs et des jeunes motivés dans le département ! **page 6**

ACTUALITES :

- **La sécurité** : Les 10 points clés du nouveau plan VIGIPIRATE ; **page 10**

- **Mouvements à la DDCSPP** : Un nouveau tandem à la tête de la DDCSPP – Regards croisés ; **page 11**

- **Elections municipales et communautaires 2014** : Le Sous-préfet de Nogent-le-Rotrou sensibilise les résidents d'un EPHAD à la participation aux élections ; **page 13**

dans votre RÉGION

DOSSIER :

- **Le ferroviaire, un marché porteur** ; L'industrie ferroviaire, source d'opportunités pour l'économie régionale ; **page 14**

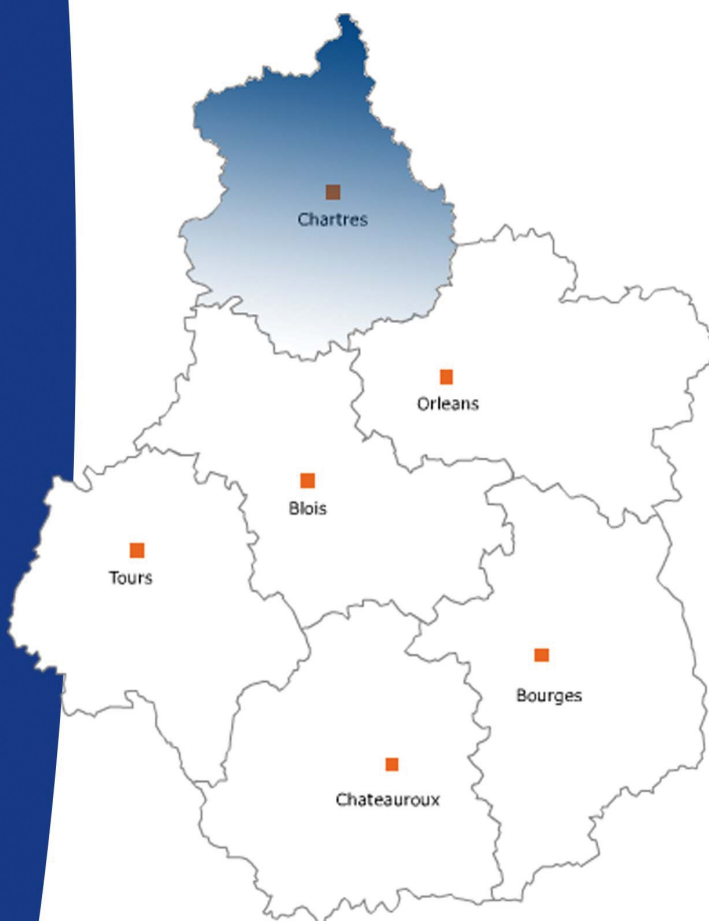
ACTUALITES :

- **Inspection du Travail** : Priorités pour 2014 ; **page 15**

- **Environnement** ; Une convention de partenariat pour la rénovation énergétique ; **page 16**

- **L'INSEE Centre** vous informe. **page 17**

Sommaire



La Lettre de l'État en Eure-et-Loir et en région Centre – Février 2014

Directeur de publication : Nicolas QUILLET, Préfet d'Eure-et-Loir
Directeur de rédaction : Frédéric CLOWEZ, Directeur de Cabinet
Comité de rédaction et illustrations : Services de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre
Crédits photos : Services de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre

Editorial,

par M. Frédéric CLOWEZ,

nouveau Directeur de cabinet du Préfet d'Eure-et-Loir



« C'est avec plaisir que je vous présente le deuxième numéro de l'année de la lettre des services de l'Etat en Eure-et-Loir, dès mon arrivée dans le département en tant que Directeur de cabinet du Préfet.

Alors que la période des voeux a été l'occasion pour chacun de fixer les priorités de l'action publique pour l'année 2014, au niveau national comme dans notre département, ce numéro est l'occasion de préciser le programme de travail des services de l'Etat pour les prochains mois.

Notre première préoccupation est celle de l'activité économique et de l'emploi. Même si l'année 2013 s'est achevée en Eure-et-Loir par une relative stabilisation de l'évolution défavorable du nombre de demandeurs d'emploi, la mise en oeuvre des politiques de l'emploi au niveau local doit être poursuivie par l'ensemble des acteurs du territoire pour soutenir les entreprises et les projets créateurs de richesse et de travail.

Nous devons aussi collectivement nous saisir des outils d'accompagnement vers l'emploi dont nous disposons : contrats aidés, emplois d'avenir, contrats de génération, emplois francs, dispositifs de formation, qui sont autant d'instruments précieux pour les employeurs, les jeunes et les demandeurs d'emploi pressés de trouver leur place sur le marché du travail.

Parmi les chantiers ouverts cette année, les élections municipales et communautaires sont le premier rendez-vous démocratique important. Les services de l'Etat, et en particulier la préfecture et les sous-préfectures sont, là aussi, mobilisés pour aider les collectivités à organiser ces échéances en tenant compte des nouvelles modalités du scrutin et des contraintes d'organisation.

Enfin, la prévention de la délinquance, la lutte contre l'insécurité et les incivilités et la mobilisation en faveur des territoires les plus fragiles demeurent toujours des priorités de notre action.

Dans ces domaines comme dans les autres, la détermination, l'optimisme et l'union de l'ensemble des acteurs de terrain seront assurément des facteurs de réussite ».

François HOLLANDE en visite sur le site de l'entreprise Novo Nordisk à Chartres



Le Président de la République, François HOLLANDE, s'est déplacé à Chartres le 17 février sur le site de l'entreprise Novo Nordisk, entreprise de santé danoise et leader mondial dans le traitement du diabète.

Cette visite sur le site eurélien de production d'insuline s'inscrivait dans le cadre du **Conseil stratégique de l'attractivité** qui a réuni le matin même à l'Elysée une trentaine de dirigeants d'entreprises internationales.

Implantée à Chartres depuis 1961, l'usine Novo Nordisk, qui produisait initialement pour la France, exporte désormais 95 % de sa production vers 44 pays.

Accueilli par Lars REBIEN SORENSEN, PDG, et Lars ARNOLDSSEN, Directeur du site chartrain, le chef de l'Etat a visité le laboratoire danois à la pointe de la technologie. François Hollande s'est tout particulièrement intéressé à la nouvelle ligne de production à haute vitesse de flacons d'insuline mise en place en 2013 grâce aux choix de la maison mère d'investir 50 millions d'euros et de recruter 150 nouveaux collaborateurs pour en assurer le fonctionnement.



Le Chef de l'Etat sur la nouvelle ligne de production d'insuline

La nouvelle ligne de fabrication, dont le lancement s'échelonne de mars à septembre, vise l'objectif de production annuelle de 100 millions de flacons d'insuline. S'y ajoutera cette année un net accroissement de la capacité de production de kits jetables qui va passer de 150 à 240 millions de cartouches par an.



Le Président de la République visitant les différentes zones de l'entreprise Novo Nordisk

Témoignant des nombreux atouts de la France pour attirer les investissements étrangers, Lars REBIEN SORENSEN a appelé à renforcer l'attractivité du pays, notamment en allégeant les contraintes administratives et en encourageant l'innovation.

François HOLLANDE en visite sur le site de l'entreprise Novo Nordisk à Chartres

Selon le chef de l'Etat, le positionnement géographique, la compétence locale et la flexibilité dans la gestion du temps de travail participent à la réussite de l'entreprise. Deux de ces trois composants doivent en particulier beaucoup à l'Eure-et-Loir : **les moyens de transports performants et la qualité de la main d'oeuvre.**



Le Chef de l'Etat entouré de l'ambassadrice du Danemark, du maire de Chartres, du Président et de la vice-présidente du Conseil régional du Centre, du Président du Conseil général d'Eure-et-Loir et du Préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas QUILLET.



Le Chef de l'Etat à la rencontre des salariés de l'entreprise

François HOLLANDE a enfin salué l'accord signé par le syndicat majoritaire (la CFDT) qui va permettre au géant pharmaceutique danois d'aménager le temps de travail en fonction du développement de sa production, un exemple de « **souplesse, de flexisécurité** » selon le chef de l'Etat.

Retrouvez cet article sur le site internet des services de l'Etat en Eure-et-Loir : www.eure-et-loir.gouv.fr

Sylvia PINEL, Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, en déplacement en Eure-et-Loir et dans l'Orne

Sylvia PINEL, Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, a lancé, le 3 février, le **contrat de destination touristique pour le Perche** au manoir de Courboyer, à Nocé (Orne), siège du Parc naturel régional du Perche, en présence de nombreux élus des régions Basse-Normandie et Centre, des personnalités des départements de l'Orne et d'Eure-et-Loir ainsi que les préfets respectifs des départements, Jean-Christophe MORAUD et Nicolas QUILLET.



Sylvia PINEL, au manoir de Courboyer, dans l'Orne

François HUWART, maire de Nogent-le-Rotrou, et président d'Atout France, l'agence de développement touristique de la France, est à l'origine de ce contrat de destination pour le Perche.

Initié par Mme PINEL, le contrat de destination a pour vocation de **renforcer la coopération entre acteurs publics** (Etat, collectivités territoriales, institutionnels du tourisme...) et **privés** (hébergeurs, transporteurs, prestataires d'activités sportives ou de loisirs...) d'un même territoire afin de faire émerger une **offre touristique d'excellence à visibilité nationale et internationale**.

Dans son allocution, Mme le Ministre a indiqué que le contrat de destination est le fruit d'un véritable travail participatif au service d'un territoire aux multiples atouts. C'est la première fois que deux départements et deux régions s'unissent pour établir une stratégie commune. Mme PINEL a ajouté que, d'ores et déjà, quatre marchés internationaux sont particulièrement visés par ce contrat qui sera signé d'ici quelques mois : la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Belgique et le Québec.



Sylvia PINEL, au centre commercial des Gauchetières, à Nogent-le-Rotrou

Avant de se rendre dans le Perche, Mme le Ministre a fait étape à Nogent-le-Rotrou où elle a visité le **centre commercial des Gauchetières** et découvert son **projet de réhabilitation**, conduit par l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA), un opérateur qui accompagne les collectivités locales dans la reconquête de leurs zones commerciales et artisanales de proximité au sein des quartiers d'habitat social.

Sylvia PINEL a évoqué dans son intervention son **plan d'action pour le commerce et les commerçants**, notamment les mesures prises pour combattre les hausses brutales des loyers et la rénovation du FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) pour l'intégrer dans une logique d'appel à projets.

Visite à Chartres de Mme George PAU-LANGEVIN, Ministre chargée de la Réussite éducative

Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Éducation nationale, chargée de la réussite éducative, Mme George PAU-LANGEVIN a clôturé mercredi 5 février la première **Journée académique de la réussite éducative** au lycée Marceau à Chartres, à l'issue de nombreux échanges fructueux axés notamment sur les partenaires de l'Éducation nationale que sont les élus, les collectivités, les associations et les parents.



Mme George PAU-LANGEVIN, au lycée Marceau à Chartres



Mme le Ministre à la première Journée de la Réussite Éducative, à Chartres, aux côtés de Mme REYNIER, Recteur d'Académie, et de Nicolas QUILLET, Préfet d'Eure-et-Loir.

Plusieurs interventions et témoignages ont mis en évidence les dispositifs de réussite éducative existants dans les établissements de l'académie d'Orléans-Tours, à l'image du « **Guide de la parentalité** » présenté par M. SAUVAGEON, principal du collège Louis-Armand à Dreux.

La première Journée académique de la réussite éducative a également été l'occasion d'aborder le thème de la bienveillance, en lien avec ceux de l'exigence, de l'évaluation et de l'égalité.

Un service public de l'emploi départemental dédié aux emplois d'avenir



Réunion du SPED à l'Hôtel des Ligneris à Chartres

Le 7 février 2014, le Préfet Nicolas QUILLET a réuni un **SPED technique spécialement consacré aux emplois d'avenir**.

Ce SPED a permis de réunir l'ensemble des partenaires concernés par le dispositif des emplois d'avenir (sous-préfets, Missions Locales, Pôle Emploi, Cap Emploi, Conseil Général et DIRECCTE) afin de dresser le bilan de l'année 2013 et définir les orientations pour le premier semestre 2014.

A cette occasion les trois Missions Locales du département ont présenté leur plan d'actions destiné à permettre à 345 jeunes de bénéficier d'un emploi d'avenir.

Le Préfet réunit les services de l'emploi en moyenne 3 fois par an afin de présenter la mise en œuvre des politiques de l'emploi dans le département. L'ensemble des acteurs concernés par ces politiques (sous-préfets, Conseil régional, Conseil général, Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions Locales, Maisons de l'Emploi, partenaires sociaux et DIRECCTE) ont ainsi l'occasion d'informer leurs partenaires des actions qu'ils ont conduites et de présenter leurs résultats.

Le SPED est aussi une instance destinée à fixer des orientations pour le département en fonction notamment de l'évolution de la situation de l'emploi.

Il est enfin l'occasion de faire la synthèse des actions conduites dans le cadre des services publics de l'emploi locaux (SPEL).

La mise en œuvre des politiques de l'emploi dans le département

- **Les emplois d'avenir**

En 2013, 605 emplois d'avenir ont été signés en Eure et Loir. Les employeurs du secteur non marchand ont contribué à hauteur de 78% du total des recrutements.

28% des contrats signés l'ont été avec des communes ou des EPCI, 22% avec des associations et 21% avec des établissements sanitaires. Le secteur marchand a été sollicité à hauteur de 22% avec un niveau d'exigence très élevé (contrat à durée indéterminée, temps plein, jeunes résident en ZUS ou en ZRR, formation qualifiante ou diplômante).

Les contrats réalisés ont concerné 20% des jeunes habitants en ZUS et 15% des jeunes résidents en ZRR.

Au premier semestre 2014, le département dispose d'une enveloppe de 345 emplois d'avenir. Au 14 février 2014, 52 emplois d'avenir ont été prescrits et 84 sont en cours de négociation.

114 délégations de service public ont été identifiées dans le département. Toutes ont reçu un courrier d'information sur le dispositif des emplois d'avenir et le taux de prise en charge de l'Etat (75%). Une trentaine d'entre elles a été réunie et 2 emplois d'avenir ont d'ores et déjà été signés ;

De la même façon, **85 associations sportives** ont été réunies et cinq emplois d'avenir ont été signés.

- **Les contrats aidés**

En 2013, 2655 contrats uniques d'insertion-contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), dans le secteur non marchand, ont été conclus, soit une consommation de 97,7% de l'enveloppe attribuée au département. La totalité des contrats initiative emploi (220) dans le secteur marchand a été conclue.

En accordant une prise en charge de l'Etat plus importante, le dernier arrêté préfectoral cible les demandeurs d'emploi de longue durée, les séniors et les travailleurs handicapés comme bénéficiaires prioritaires de ce dispositif.

Au premier semestre 2014, l'enveloppe départementale de CAE est de 1 052 contrats et de 91 CIE. Au 17 février 2014, 166 contrats CAE et 35 CIE ont été enregistrés.

- **Les contrats de génération**

Les contrats de génération ont pour objectif de maintenir les seniors dans l'emploi et d'anticiper leur départ en recrutant un jeune dont ils seront chargés d'assurer la formation par un transfert de compétences.

Depuis la mise en place du dispositif en 2013, 145 contrats de génération ont été signés dans le département.

- **Les emplois francs**

Depuis la fin de l'année 2013, la mesure expérimentale des emplois francs a été étendue aux villes de Dreux, Sainte-Gemme-Moronval et Vernouillet.

50 emplois francs vont ainsi pouvoir bénéficier à des jeunes de moins de 30 ans résidant dans les quartiers dits "prioritaires" définis par la politique de la ville.

Depuis la mise en place récente du dispositif, 4 jeunes ont été recrutés en contrat à durée indéterminée à temps plein.

Les dispositifs résultant des politiques de l'emploi ont permis à plus de 800 jeunes du département de trouver un emploi. La baisse de 2% sur un an des jeunes de moins de 25 ans, demandeurs d'emploi en catégorie A vient confirmer l'efficacité de ces dispositifs.

Témoignage

par M. Frédéric POISSON, Directeur de PSAJ28



*Faire partager notre passion,
c'est notre métier*

“Mutualiser l'emploi - Les petits ruisseaux font l'Eure-et-Loir”

“L'association Profession Sport Animation Jeunesse 28, créée en 1991 et le Groupement d'Employeurs Profession Sport Insertion Santé 28, en cours de création, sont chargées de favoriser le développement local de l'emploi par le sport dans toutes ses dimensions.

Plus connue pour ses interventions scolaires comme périscolaires et celles auprès des associations sportives, PSAJ28 est aussi reconnue pour ses actions dans le domaine de la santé, de l'insertion et de l'animation.

PSAJ28 rassemble et décloisonne les demandes, et **met à disposition les intervenants selon les publics et les besoins. Les « petites demandes » sont les sources vives d'emploi, des « petits ruisseaux » qui font l'Eure-et-Loir.**

Sur un modèle d'emploi gagnant / gagnant, le partenariat avec les structures adhérentes permet le développement de leurs activités, de leurs publics et de l'emploi.

La gestion par la mutualisation est primordiale. PSAJ28 le permet et ce, dans un contexte sécurisant et structurant pour les responsables locaux, les chefs d'établissement, les présidents d'association, etc.

PSAJ28 s'inscrit dans une dynamique de réseau où elle entretient une collaboration régulière avec :

- les représentants et les services de l'Etat : Préfecture, DDCSPP, DIRECCTE, ARS, Inspection académique, Pole Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, etc.
- les collectivités et notamment le Conseil général, partenaire majeur de leur fonctionnement et de leurs actions et le Conseil régional.
- des structures associatives départementales telles que le CDOS et VIA28 dont la synergie et la complémentarité leur donnent à chacun des clés d'efficacité et de pertinence.

Face aux objectifs et aux enjeux de cette association, elle reste un acteur incontournable et attendu du **dispositif « Emploi d'avenir »**.

Employeur direct d'un jeune emploi d'avenir en CDI à plein temps, elle s'engage aujourd'hui avec deux nouveaux projets conjuguant le développement de l'emploi et l'intérêt public : **le dispositif « Sport, Santé, Emploi »** et **le dispositif « Jeunes Talents d'Avenir »**.



Signature d'un contrat emploi d'avenir à la PSAJ28, en présence de M. Frédéric POISSON, Directeur de l'association (à gauche) et M. Michel GUILLEMETTE, Président.

Un emploi mutualisé concrètement, c'est quoi ? Le jeune à plein temps en contrat d'avenir chez PSAJ28 intervient aujourd'hui dans 5 écoles, 3 clubs, une maison de retraite, un centre de loisirs et prochainement dans une entreprise. Suivi par un tuteur de l'association, son programme de formation pour les trois prochaines années a été envisagé afin de lui permettre un plus large panel de compétences facilitant mieux encore la mutualisation de ses talents aux bénéfices des Euréliens.”



emplois d'avenir

POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

Emplois d'avenir : des employeurs et des jeunes motivés dans le département !



Signature le 4 février d'un **contrat emploi d'avenir supplémentaire** dans **l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou**, sous le parrainage du Préfet Nicolas QUILLET, en présence de Mme le Sous-préfet de l'arrondissement, Franceline FORTERRE-CHAPARD, du maire de Margon, du directeur de la Mission locale de Nogent et de l'employeur, l'entreprise Air et Volume.



Signature le 12 février de **trois contrats emplois d'avenir supplémentaires** dans **l'arrondissement de Dreux**, sous le parrainage du Préfet Nicolas QUILLET, en présence du sous-préfet de l'arrondissement, Frédéric ROSE, des maires des communes de Dreux et de Luray, de la directrice de la Mission locale de Dreux et des employeurs.



Signature le 12 février de **cinq contrats emplois d'avenir supplémentaires** dans **l'arrondissement de Châteaudun**, sous le parrainage du Préfet Nicolas QUILLET, en présence du sous-préfet de l'arrondissement, Bernard GONZALES, du maire de Châteaudun et des employeurs.



Signature le 21 février de **cinq contrats emplois d'avenir supplémentaires** dans **l'arrondissement de Chartres**, sous le parrainage du Préfet, en présence du sous-préfet de l'arrondissement, Jean-Paul VICAT, du Président et de la Directrice de la Mission locale de Chartres et des employeurs.

« *Poursuivons les efforts !* » Nicolas QUILLET, Préfet



Les 10 points clés du nouveau plan VIGIPIRATE

1/ Un plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces d'actions terroristes. Ses mesures sont applicables sur le territoire national, en mer et à l'étranger, dans les pays où les ressortissants, les représentations et les intérêts français sont menacés. Il relève du Premier ministre.

2/ Une approche globale de la lutte, qui agit dans 11 domaines d'action sur le territoire national et un domaine à l'étranger. Il s'agit des secteurs qui pourraient être visés par une menace terroriste, et dont la protection et la mobilisation sont indispensables pour la réponse à cette menace.

3/ Un périmètre d'acteurs élargi. Il associe l'ensemble des ministères, les opérateurs d'importance vitale, les collectivités territoriales, tous les opérateurs susceptibles de concourir à la vigilance et à la protection, et l'ensemble des citoyens.

4/ Un dispositif permanent et flexible, qui prend acte d'un niveau de menace maintenu durablement à un niveau élevé. Il établit une posture permanente de sécurité de plus de 100 mesures qui garantissent un niveau de protection suffisant sans imposer de contraintes excessives à la vie économique et sociale de la Nation. Il s'adapte en permanence grâce à près de 200 mesures additionnelles qui permettent un renforcement ciblé de la vigilance et de la protection selon les menaces et les vulnérabilités, de façon limitée dans le temps.

5/ Un plan partiellement rendu public. Pour associer pleinement tous les acteurs (opérateurs autres que ceux d'importance vitale, collectivités territoriales, citoyens), un document public leur donne une compréhension du plan, de son fonctionnement, de ses mesures publiques.

6/ Une méthode consolidée. La posture est pilotée en fonction du croisement de deux critères: l'analyse des vulnérabilités des différents secteurs d'activité, réalisée par les ministères selon leur périmètre de responsabilités, et l'évaluation de la menace terroriste, actualisée en permanence par les services de renseignement. La posture est traduite en objectifs de sécurité, qui permettent une meilleure appropriation par les différents acteurs et une mise en œuvre souple.

7/ Une assise juridique consolidée. Le plan Vigipirate s'appuie sur la législation existante. Le fondement juridique de chaque mesure a été contrôlé, et au besoin renforcé pour s'assurer de son effectivité.

8/ Une communication renouvelée, qui vise à renforcer le niveau de connaissance des acteurs sur le dispositif national de lutte contre le terrorisme, à favoriser la compréhension du plan et faciliter sa mise en œuvre, et à favoriser la diffusion de l'information sur le plan et les mesures adoptées. Elle s'appuie sur le site www.risques.gouv.fr pour le fond documentaire sur le plan, et sur le portail du gouvernement pour l'actualité liée au plan. La visibilité du plan est aussi renforcée par l'instauration d'un logo « Vigipirate » facilement identifiable dans l'espace public.

9/ Un code d'alerte simplifié, qui abandonne l'échelle des couleurs trop rigide au profit de deux niveaux: un niveau de vigilance, qui peut être renforcé géographiquement et sectoriellement pour faire face à une menace ou une vulnérabilité ponctuelles, et un niveau d'alerte attentat pour faire face à une menace imminente. Sa visibilité est renforcée par le logo « Vigipirate », auquel peut être associée la mention « alerte attentat ». Ce code d'alerte s'applique uniquement sur le territoire national, et non à l'étranger en raison de la diversité des situations entre les différents pays.

10/ Une mise en œuvre décentralisée à la cohérence renforcée. Au niveau local, les préfets assurent la cohérence des dispositifs mis en œuvre par les différents acteurs (administrations, services déconcentrés de l'Etat, collectivités, opérateurs). A l'étranger, le ministère des affaires étrangères adapte les dispositifs en fonction du niveau de la menace et en liaison avec les autorités locales.

En savoir plus : www.eure-et-loir.gouv.fr

Un nouveau tandem à la tête de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

Regards croisés

A droite : M. Jean-Bernard ICHÉ,
Directeur de la DDCSPP

A gauche : Daniel HIRSCHY,
Directeur adjoint de la DDCSPP



M. ICHÉ, M. HIRSCHY, vous venez d'être nommés respectivement Directeur et Directeur adjoint de la Direction de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir. Quels sont vos parcours respectifs ?

Jean-Bernard ICHÉ (JBI) : « J'ai été nommé directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) d'Eure-et-Loir par arrêté du Premier Ministre. J'ai pris mes fonctions le 2 janvier 2014.

Auparavant, j'étais directeur des relations avec les collectivités locales à la préfecture de Chartres. Ma motivation était de découvrir d'autres champs des missions de l'État à l'échelon territorial. Le caractère véritablement interministériel d'une DDCSPP et le large champ de ses activités m'a naturellement beaucoup intéressé ».

Daniel HIRSCHY (DH) : « Ma carrière s'est déroulée jusqu'à présent au sein de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) en services déconcentrés, à Bordeaux puis en tant que chef de service « protection des consommateurs » à Orléans. J'ai rejoint l'Eure et Loir depuis peu. C'est un département que je ne connais pas encore. Je compte bien en découvrir rapidement tous les attraits ! ».

En quoi consistent vos nouvelles fonctions ?

JBI : « Il convient de rappeler que la DDCSPP est une direction récente, créée en 2010 dans le cadre de la réorganisation de l'administration territoriale de l'État (RÉATE). Elle est issue du regroupement de quatre directions départementales (direction de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes, direction de la jeunesse et des sports, direction des affaires sanitaires et sociales (dans sa composante sociale) et direction des services vétérinaires) et de l'intégration de services de la préfecture (fonctions sociales du logement et certaines règlementations liées à la protection de l'environnement par exemple). Y est aussi intégrée la délégation aux droits des femmes et à l'égalité.

Cela concerne, sous l'autorité du préfet, le pilotage d'une direction intervenant dans deux champs importants :

- celui de la cohésion sociale, pour la mise en œuvre des politiques en matière d'hébergement et d'accès au logement, de protection de personnes vulnérables, de sport et de vie associative, de politique de la ville, de lutte contre les discriminations, de droits des femmes et d'égalité.
- celui de la protection des populations, pour assurer la sécurité des consommateurs, des produits y compris alimentaires, ainsi que la santé animale. La direction intervient également en termes de protection de la nature et de l'environnement en lien avec d'autres administrations.

Dans le cadre de mes fonctions, je suis entouré d'une équipe de 72 collaborateurs très investis et aux compétences souvent très pointues dans des domaines directement liés à la vie quotidienne des habitants”.

DH : “Sous l'autorité du préfet, je pilote en binôme cette direction départementale. J'ai en particulier la fonction d'encadrer la mission « protection des populations » (que je connais le mieux) divisée en trois services chargés de la protection des consommateurs, de la sécurité alimentaire, et de la protection des animaux et de l'environnement. Je m'investis aussi dans le volet cohésion sociale en nouant des relations étroites avec tous les acteurs des politiques sociales. M. ICHÉ et moi-même avons la volonté de former un binôme complémentaire, malgré la diversité des missions d'une DDCSPP”.

Quels sont les dossiers prioritaires du moment ?

JBI et DH : “Ce début d'année est fortement marqué par la programmation locale des plans d'action nationaux 2014 relatifs aux nombreuses politiques publiques que nous portons.

A ce titre, peuvent être cités :

- Les enjeux en termes de logement des personnes en difficulté, d'hébergement d'urgence et d'insertion;
- Le suivi des installations classées pour la protection de l'environnement dans le champ des élevages et de l'agroalimentaire;
- La réforme de la politique de la ville, avec la mise en oeuvre de la loi n°2014-173 qui vient d'être publiée;
- La protection des consommateurs dans leurs relations avec les professionnels;
- Le soutien à l'emploi, en particulier dans le domaine du sport.

Nos donneurs d'ordres étant nombreux, les réunions s'enchaînent et les instructions à décliner localement nécessitent une très forte implication”.

Le Sous-préfet de Nogent-le-Rotrou sensibilise les résidents d'un établissement public pour personnes handicapées dépendantes (EPHAD) à la participation aux élections



Franceline FORTERRE-CHAPARD, Sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, à l'EPHAD "La Roseraie" de Nogent

En présence de M. PENNANECH, Directeur de l'hôpital de Nogent-le-Rotrou, de Mme CHAROUTRE, Directrice de l'EPHAD "La Roseraie" et du personnel administratif et soignant, Mme le Sous-préfet de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, Franceline FORTERRE-CHAPARD a sensibilisé les résidents de l'EPHAD "La Roseraie" ainsi que le personnel encadrant à la participation aux prochaines élections municipales. Elle a particulièrement insisté sur **le vote par procuration** en présentant de manière détaillée le dispositif.



RAPPEL

Vous êtes candidats aux élections municipales et communautaires en Eure-et-Loir,

Quelque soit la taille de votre commune, **vous avez jusqu'au 6 mars (18h)** pour vous déclarer auprès de mes services.

Je vous invite dès maintenant à venir déposer votre candidature

à la préfecture ou dans la sous-préfecture d'arrondissement de votre commune.

Toute candidature incomplète à cette échéance sera rejetée.

Toutes les informations utiles sur :
www.eure-et-loir.gouv.fr

Le Préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas QUILLET

L'industrie ferroviaire, source d'opportunités pour l'économie régionale

Avec son important réseau d'équipementiers et de sous-traitants, la filière ferroviaire totalise en région Centre 116 établissements et plus de 6 400 emplois. Une étude coréalisée par la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) Centre et Centréco met en valeur les potentialités de ce secteur au regard d'une demande en plein essor des pays émergents et des rénovations à venir des réseaux européens et américains. Cette étude a été présentée le 27 janvier 2014 par Patrice Greliche, Directeur régional de la Direccte Centre, représentant le Préfet de région et Marie-Madeleine Mialot, Présidente de Centréco et Vice-présidente du Conseil régional du Centre.

Le ferroviaire en région Centre, un marché porteur

La région Centre possède une filière ferroviaire complète, grâce à la présence d'équipementiers majeurs tels que Faiveley ou Socofer, de nombreux sous-traitants de rang 2 et 3 et de fournisseurs de services. Les activités mécaniques et le travail des métaux représentent plus d'1/3 des emplois de la filière. Sur ce secteur, la région Centre exporte quasiment 2 fois plus qu'elle n'importe (+ 30 % pour les exportations

régionales en 2012 pour atteindre 82,4 millions d'euros). L'Union européenne est son principal partenaire commercial.



Un potentiel de développement à saisir pour les entreprises de la région Centre

Le marché ferroviaire est aujourd'hui stimulé par une demande en plein essor des pays émergents, le renouvellement et la rénovation des parcs existants en Europe et en Amérique du Nord ou bien encore les préoccupations environnementales qui incitent les pouvoirs publics à privilégier le transport ferroviaire... Les sous-traitants régionaux dans la construction de matériel, dans la maintenance ou l'ingénierie ont donc une carte à jouer pour accéder à ce marché.

2^{ème} puissance ferroviaire derrière l'Allemagne, la France bénéficie d'un fort rayonnement international grâce à Alstom, 1^{er} constructeur mondial dans la grande vitesse.

Mais l'accès au marché ferroviaire n'est pas chose facile. Les entreprises doivent notamment répondre à des niveaux élevés de normalisation et d'homologation et faire face à l'entrée de nouveaux opérateurs...

En savoir plus :

www.centre.direccte.gouv.fr/spip.php?rubrique1506

Priorités de l'inspection du travail pour 2014

Trois priorités nationales orientent en 2014 l'action de l'inspection du travail : améliorer la santé et la sécurité des travailleurs du BTP, lutter contre le travail illégal et veiller au respect par les entreprises de leurs obligations en matière d'égalité hommes-femmes, de prévention de la pénibilité et de gestion des âges. En région Centre, une quatrième priorité concerne le respect des dispositions réglementaires et conventionnelles relatives au temps de travail.

L'année 2014 sera une année de transition pour l'inspection du travail. En effet, un projet de réforme de ce corps de contrôle, présenté le 6 novembre 2013 en conseil des ministres, prévoit de rénover son organisation territoriale et de renforcer ses pouvoirs. Les inspecteurs du travail auront notamment la possibilité d'arrêter certains travaux dangereux et d'infliger des amendes administratives. Les textes législatifs relatifs à cette réforme seront présentés au Parlement courant février, dans le cadre du projet de loi sur la formation professionnelle continue. Parallèlement, le Ministère du travail a réduit le nombre de priorités nationales pour renforcer l'impact des actions collectives conduites par les agents de contrôle. Les services se voient ainsi fixer trois objectifs prioritaires en 2014, au lieu de 18 en 2013.

Lutter contre le travail illégal

Le Gouvernement a établi un plan national d'action de lutte contre le travail illégal pour la période 2013-2015. Dans ce cadre la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) Centre a identifié 3 secteurs cibles (bâtiment, agriculture et transport) où elle entend mener des actions de contrôle mais aussi de prévention avec le concours des branches professionnelles et organisations syndicales concernés.

Des contrôles conjoints avec le concours d'autres services de l'Etat et d'organismes de protection sociale seront également programmés et coordonnés par les CODAF (Comités opérationnels départementaux antifraude). D'ici la fin 2014, sera créée au sein de la Direccte une unité régionale de contrôle spécialisée « Travail illégal ».



Crédit photo : Direccte Centre

Cette unité initiera des contrôles spécifiques et apportera un appui technique et juridique aux agents de contrôle souvent confrontés à des situations complexes de fraude.

En savoir plus :

www.centre.direccte.gouv.fr/spip.php?article12763

Une convention de partenariat pour la rénovation énergétique

L'État participe à une action exemplaire au service des citoyens

A l'occasion d'un colloque intitulé « La contribution des acteurs de la rénovation à la transition énergétique », une convention pour la mise en œuvre du Plan Bâtiment Durable Centre et du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat a été signée le 3 décembre 2013, entre le Conseil Régional, la mission Plan Bâtiment Durable nationale, l'État en région Centre et l'ADEME (Agence de



Signature de la convention - Crédit- photo : Conseil régional du Centre

l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). L'ambition est de poursuivre et concentrer une action commune pour accélérer qualitativement et quantitativement la réhabilitation énergétique des bâtiments, en ciblant trois principes : la création d'activité économique liée à une finalité de justice sociale (lutte contre la précarité énergétique), l'optimisation de la ressource publique, et la nécessité de viser une réduction des consommations d'énergie du parc de bâtiments d'au moins 38 % d'ici à 2020.

Pour atteindre un objectif global de rénovation de l'ordre de 20 000 logements par an et 850 000 m² par an de bâtiments tertiaires, trois axes de réussite ont été identifiés :

- **L'ingénierie technique et financière** : dans une logique de massification, mettre en œuvre tous les moyens adéquats afin d'accompagner les porteurs de projet pour qu'ils mènent des opérations d'efficacité énergétique performantes et de qualité, à des prix maîtrisés, avec d'une part, la création d'outils dédiés à la rénovation énergétique performante et, d'autre part, la mobilisation de crédits européens spécifiques.
- **Les compétences** : accompagner et renforcer les dynamiques en cours en mobilisant les compétences nécessaires en matière de formation et de développement économique, afin d'accompagner l'offre professionnelle et répondre ainsi aux enjeux qualitatifs qu'impose un plan massif de rénovation énergétique des bâtiments.
- **Les territoires** :
 - conventionner avec les territoires de projet, départements et agglomérations compétents au titre des aides à la pierre, Pays et Parcs Naturels Régionaux, qui s'engagent dans les Plans Climats Énergie Territoriaux, dans le cadre de ce Plan Bâtiment Durable régional, pour atteindre les objectifs définis dans le SRCAE (Schéma régional climat air énergie).
 - échanger les expériences et faire connaître les initiatives des différents niveaux de territoires.

En savoir plus :

www.centre.developpement-durable.gouv.fr/plan-batiment-durable-r280.html



Les facteurs de croissance des PME en région Centre

La publication « **Les facteurs de croissance des PME en région Centre** », menée en partenariat avec le Conseil régional, a paru le 10 janvier.

Sur 20 000 PME présentes en 2003 et en 2011, 2 800 sont en forte croissance et génèrent de l'emploi. Les PME du transport et celles des services aux entreprises sont plus fréquemment dynamiques. La croissance des entreprises va de pair avec des facteurs tels l'innovation, la rentabilité du capital ou sa productivité. Mais les PME en forte croissance présentent une dépendance à l'endettement plus marquée.

Lien direct vers la publication :

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=21&ref_id=20534

30 ans d'évolution démographique : près de 300 000 habitants supplémentaires en région Centre

Entre 1982 et 2011, la région Centre a gagné en moyenne 10 000 habitants par an. Cet accroissement de la population résulte pour l'essentiel de l'influence de l'Île-de-France et du développement de l'axe ligérien. La croissance démographique régionale est majoritairement tirée par le solde naturel, mais la part des migrations reste importante. La population des pôles urbains s'accroît moins rapidement que celle des espaces périurbains. Hormis Orléans, Chartres et Tours, les villes-centre perdent des habitants.

En savoir plus :

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=21&ref_id=20673

L'emploi dans la fonction publique en région Centre

Au 31 décembre 2011, en région Centre, la fonction publique compte plus de 250 000 agents, représentant plus d'un emploi sur cinq. Les agents les plus nombreux relèvent de la fonction publique d'Etat. En un an, les effectifs baissent davantage qu'en France métropolitaine. La féminisation de la fonction publique est plus importante dans la région qu'au niveau national.

En savoir plus :

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=21&ref_id=20643